

Grandir Ici !

Le Journal du Relais Petite Enfance des 2 Vallées Vertes



IntraMuros



Intercommunalité
amie
des enfants





SOMMAIRE DU JOURNAL

**L'édito !
Page 3**

**Le calendrier des
animations
Page 4**

**L'info des parents /
assistant(e)s maternel(le)s
Pages 5 à 11**

**L'info des assistant(e)s
maternel(le)s
Pages 12 à 15**

**Informations et
numéros pratiques
Page 16**

L'EDITO !

Bonjour à toutes et à tous,

Le printemps arrive à grands pas !

Tout au long de cette période, le Relais vous propose une fois encore des temps variés d'animation, où j'espère vous retrouver nombreux/ses.

Le Relais reste disponible aux horaires habituels par téléphone ou mail sur l'ensemble de la Communauté de Communes.

N'hésitez donc pas à me contacter en cas de besoin.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro !

À bientôt

Isabelle KOMIANC
Responsable et Animatrice du Relais Petite Enfance



LE CALENDRIER DES ANIMATIONS (MARS/AVRIL)

Secteur L'Isle-sur-le-Doubs

Vendredi 20 mars : Le temps des histoires
09h30 - Relais Petite Enfance

Jedi 26 mars : Éveil musical
09h15 - Salle Simone Veil

Vendredi 3 avril : Le temps des histoires
09h30 - Relais Petite Enfance

Jedi 30 avril : Éveil musical
09h15 - Salle Simone Veil

Secteur Pays-de-Clerval

Jedi 19 mars : Éveil musical (avec Aurélien de Buzz en son)
09h30 - Périscolaire

Secteur Rougemont

Vendredi 6 mars : Conte échange (avec À La Lueur des Contes)
09h30 - Maison Associative et Culturelle

Vendredi 13 mars : Éveil musical (avec Aurélien de Buzz en son)
09h30 - Maison Associative et Culturelle

Lundi 16 mars : Conte échange (avec À La Lueur des Contes)
09h30 - Maison Associative et Culturelle

Vendredi 27 mars : Médiation animale
09h30 - Maison Associative et Culturelle

Vendredi 24 avril : Médiation animale
09h30 - Maison Associative et Culturelle

Secteur Arcey

Jedi 12 mars : Animation
09h30 - Périscolaire

Jedi 23 avril : Yoga bébé
10h00 - Périscolaire

Mésandans

Mardi 31 mars : Éveil corporel avec Élodie
09h30 - Périscolaire (3 rue des Prés)

Lundi 20 avril : Éveil corporel avec Élodie
09h30 - Périscolaire (3 rue des Prés)

L'INFO DES PARENTS / AMAS

*Apprendre à complimenter les enfants
(Sans les juger, ni les évaluer, ni les
comparer ou les classer)*

Attitudes	Paroles
<u>La marque d'attention semi verbale</u> : elle peut passer le message à l'enfant que nous nous intéressons à lui et ses actes (sans forcément beaucoup parler)	Regarder une tour en lego et dire simplement : « Je la vois »
<u>Souligner le processus</u> : l'enfant est encouragé à poursuivre son projet. L'acte de création est valorisé plutôt que le résultat.	“Ça avance bien” ou “C'est difficile et tu t'accroches”.
<u>Etre précis</u> : les jeunes enfants apprennent principalement par l'action. Quand des adultes formulent un compliment qui porte sur une action spécifique, ils aident les enfants à s'orienter.	« Merci d'avoir rangé tes jouets sans que je ne te le demande”.

Apprendre à complimenter les enfants - Suite

Attitudes	Paroles
<u>Souligner le timing :</u> le fait de féliciter les enfants quand ils ont choisi le bon moment pour faire quelque chose aide à renforcer les liens entre les différents membres de la famille.	"C'était vraiment le bon moment pour aider ton frère. Cette chaise était trop haute pour lui, il n'aurait pas pu monter dessus".
<u>Souligner la difficulté ou l'erreur :</u> le simple fait de remarquer que l'enfant a travaillé fort sur quelque chose de difficile est l'une des meilleures manières de valoriser ses efforts. Cela encourage la persévérance et indique à l'enfant que la difficulté et les erreurs font partie intégrante du processus d'apprentissage.	"Cette leçon de français t'a posé de nombreuses difficultés : j'ai vu que tu as demandé de l'aide et que tu as vraiment essayé de faire de ton mieux".
<u>Dire ce qu'on voit :</u> décrire ce qu'on voit comme une caméra qui enregistrerait la scène évite les jugements (bons ou mauvais). Cela donne l'occasion à l'enfant de décrire avec fierté comment il en est arrivé là et de formuler en lui-même la conclusion "je suis doué", "j'ai bien réussi".	Une observation du type "Tu as mis tes chaussures tout seul " ou "je vois des bulles jaunes et des traits rouges sur ta feuille" ouvre la porte à un échange fructueux.

Apprendre à complimenter les enfants - Suite

Attitudes	Paroles
<u>Poser une question en lien avec la production de l'enfant :</u> nous devenons les témoins de leur créativité et de leur tâtonnement. La relation se fait bel et bien dans un dialogue, pas dans un monologue.	« Qu'est-ce qui était le plus difficile à dessiner ? » ou bien « Comment as-tu fait pour imaginer des pieds comme ceux-là ? » ouvrent une fenêtre sur le monde de l'enfant.
<u>Reconnaître la frustration tout en rappelant les succès passés :</u> nous lui signalons qu'on comprend sa frustration quand il ne réussit pas et qu'on a toute confiance en son intelligence, ses capacités. Éviter les conseils qui donnent l'impression à l'enfant qu'il n'est pas à la hauteur.	“C'est vrai, tu es déçu et triste. C'est difficile et décourageant d'avoir une note qui n'est pas à la hauteur du travail fourni. Là, maintenant, tu n'es pas content de ta note. Et je t'ai souvent vu avoir des idées pour t'en sortir et remonter ta moyenne”.
<u>Ralentir et être simplement présent physiquement :</u> Une présence calme et silencieuse peut suffire à encourager les enfants en leur assurant que nous nous soucions suffisamment d'eux pour leur accorder du temps et de l'attention : se poser à côté d'eux, sourire, regarder l'enfant, être simplement avec eux.	Source : https://apprendreaeducer.fr/complimenter-les-enfants-sans-les-juger https://papapositive.fr/que-repondre-a-un-enfant-qui-demande-notre-avis-sur-un-dessin-1/ https://papapositive.fr/decrire-au-lieu-de-complimenter-une-astuce-pour-acceler-lapprentissage-des-enfants-et-augmenter-leur-joie/



NOUVEAU ! SECTEUR ROUGEMONT

En partenariat avec l'association "La lueur des contes", le Relais Petite Enfance vous propose un conte échange.

Trois temps de contes différents vous sont proposés :

- Lundi 23 février 2025
- Vendredi 6 mars 2026 à 9h30
- Vendredi 3 avril 2026 à 9h30

Attention, le public doit être le même aux trois interventions avec un maximum de 10 enfants.

Inscription au rpe@cc2vv avant le 16 février.



MON ENFANT est MORDU / MORD.

moins
de 4 ans

Que se passe-t-il ?



Vous vous sentez triste / en colère / angoissé(e) car vous vous inquiétez pour votre enfant.
C'est normal !

Votre enfant en est au tout début de ses relations avec les autres

Progressivement, il va apprendre à vivre en groupe, à s'exprimer, à partager. **C'est un long apprentissage social.**



Il cherche à entrer en contact avec les autres.
Il n'a pas l'intention de faire mal.

Il a du mal à comprendre le lien entre le fait de mordre et la douleur ou l'émotion qu'il provoque chez l'autre.

Sur le moment, quand l'enfant mordu se met à pleurer, il arrive que l'enfant qui l'a mordu se mette lui aussi à pleurer.



Une capacité d'auto-contrôle en construction

Avant 4-5 ans, dans le cerveau de l'enfant, les zones de l'inhibition (s'empêcher d'agir, s'arrêter) ne sont pas assez matures pour lui permettre de limiter son impulsivité (mordre, taper, crier...).

L'enfant n'a pas encore la pleine capacité de contrôler ses gestes et de gérer, seul, des émotions qui le dépassent. Ainsi, 25 % des enfants de 17 à 30 mois mordent régulièrement d'autres enfants.



Un besoin non comblé

Quand un enfant a faim, soif, sommeil, besoin de câlins, de jeu, de calme et que ces besoins ne sont pas satisfaits, **son niveau de stress augmente.**

Il peut alors avoir des **gestes impulsifs**, des émotions inconfortables et parfois faire mal à l'autre.

C'EST EN RÉPÉTANT CALMEMENT À L'ENFANT COMMENT AGIR AUTREMENT À L'INSTANT 'T' ET EN L'ENCOURAGEANT QUAND IL Y PARVIENT QU'IL VA DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES SOCIALES.

Selon la loi du 10 juillet 2019 relative aux violences éducatives ordinaires :
« l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques ».

Pour en savoir plus : www.stopveo.org

Stop
Enfance
sans violences **VEO**

MON ENFANT est MORDU / MORD.

moins
de 4 ans

Comment réagir ?



Intervenir calmement

Se mettre à la hauteur des deux enfants, leur décrire la situation et mettre des mots sur les émotions de chaque enfant pour stimuler leur empathie.

Ne pas tomber soi-même dans l'agressivité

Crier, punir, menacer l'enfant qui a mordu, le mordre pour qu'il comprenne que ça fait mal ou encore ignorer l'enfant qui mord sont **des réactions contreproductives** qui risquent d'augmenter la fréquence de ses comportements d'agression.

Il est plus efficace de lui montrer comment agir autrement et de le valoriser quand il y parvient.

Par exemple : quand il vient de mordre, rappelez-lui que c'est interdit et expliquez-lui qu'à la place il peut serrer les poings ou souffler s'il est en colère ou dire non s'il n'est pas d'accord...

Ainsi, l'enfant se sentira **encouragé et valorisé** dans les comportements adaptés que l'on attend de lui.



Solliciter l'empathie naturelle de l'enfant

Le jeune enfant a une tendance naturelle à l'empathie, une compétence qu'il est pertinent de stimuler. En fonction de l'âge de l'enfant, faire le lien entre l'acte de mordre et la réaction de l'enfant mordu.

Par exemple : "Regarde, Jules s'est mis à pleurer quand tu l'as mordu. Des larmes coulent sur ses joues. Il a eu mal."

Ne pas poser d'étiquette de "mordeur", "méchant", "violent", "agressif" sur l'enfant



Ces mots risquent d'augmenter la fréquence de ses manifestations d'agressivité.

Poser une étiquette n'aidera pas l'enfant à changer de comportement. Il risque au contraire de **se sentir dévalorisé** et de s'enfermer dans son comportement.

Selon la loi du 10 juillet 2019 relative aux violences éducatives ordinaires :
« l'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques ».

Pour en savoir plus : www.stopveo.org

Stop
Enfance
sans violences **VEO**



Au service de notre protection sociale

Déclaration régulière : pourquoi est-ce un bon réflexe ?

Vous êtes particulier employeur et déclarez un assistant maternel ou une garde d'enfants à domicile auprès de l'Urssaf service Pajemploi, ou vos salariés à domicile auprès de l'Urssaf service Cesu.

Le saviez-vous ? Il est essentiel de respecter la date de déclaration et de paiement inscrite au contrat de travail. Nous vous invitons donc à bien déclarer chaque mois, à la même date, la rémunération de votre salarié. Pour rappel, votre déclaration doit avoir lieu entre le 25 et le 5 du mois suivant la période de travail déclarée.

Un impact potentiel sur les droits sociaux de votre salarié

Le respect de cette échéance garantit à votre salarié la perception sans interruption de ses droits au RSA ou à la prime d'activité (s'il est concerné).

Par exemple, deux versements sur le même mois peuvent réduire les droits au RSA ou à la prime d'activité, car votre salarié aura perçu davantage de revenus que d'habitude sur un mois.

Exemple : le 4 décembre, vous déclarez et payez le salaire de votre salarié pour le mois de novembre. Puis, le 30 décembre, vous déclarez et payez le salaire de ce même salarié pour le mois de décembre. Votre salarié a donc reçu deux salaires sur le même mois (celui de décembre). S'il bénéficie du RSA ou de la prime d'activité, il devra déclarer la somme de ces deux salaires pour le mois de décembre, et non sur les mois de novembre et décembre.

Vous utilisez les services + ?

Le versement du salaire s'effectue sous 3 jours ouvrés après la date de paiement (hors samedi, dimanche et jours fériés). Afin que la date de paiement inscrite au contrat soit respectée, nous vous invitons à réaliser votre déclaration dans les délais requis pour que votre salarié puisse percevoir son salaire à la date prévue.

L'INFO DES AMAS

Des offres d'activités sociales et culturelles

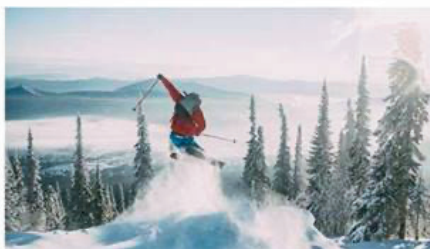


ACTIVITÉS SOCIALES
& CULTURELLES
EMPLOI À DOMICILE

Vous êtes **assistant maternel** ou **salaré du particulier employeur**, profitez d'**offres à prix réduits** près de chez vous.

Connectez-vous pour les découvrir.

Ces réductions vous sont proposées par notre partenaire Cezam



Les salariés du secteur de l'emploi à domicile bénéficient désormais d'offres d'activités sociales et culturelles avec le site asc-loisirs-emploidomicile.fr.

Les offres du site asc-loisirs-emploidomicile.fr

Les assistantes maternelles et les salariés du particulier employeur peuvent profiter d'offres comme des cours de photo, de cuisine ou encore de soutien scolaire. Ils peuvent aussi réserver leurs vacances à des tarifs préférentiels !

- Spectacles & événements,
- Musées & sites touristiques,
- Parcs de loisirs,
- Sports & bien-être,
- Vacances,
- Loisirs & pratiques culturelles.

Comment profiter de tous ces avantages ?

Pour en profiter, il suffit de s'inscrire sur le site : asc-loisirs-emploidomicile.fr. Ensuite, le site permet de choisir un type d'activités, de sélectionner une zone géographique et/ou une période pour afficher les offres les plus pertinentes et les plus proches de chez soi.

Comment sont-elles financées ?

C'est l'ensemble des particuliers employeurs qui ont recours aux services d'un salarié à domicile qui financent ce service d'offres.

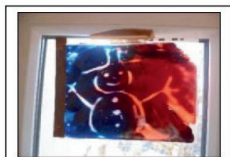
Qu'est-ce que l'APNI ?

L'APNI est l'Association Paritaire Nationale Interbranche. Elle met en œuvre des garanties sociales des salariés du secteur de l'emploi à domicile. En s'appuyant sur le réseau CEZAM, l'APNI propose ainsi aux assistantes maternelles et aux salariés du particulier employeur des avantages équivalents à ceux qu'ils auraient en entreprise.



Atelier : L'ardoise magique

BRICOLAGE : l'ardoise magique



Matériel : • Pochette plastique assez épaisse et bien transparente, ou encore un sac de congélation à fermeture.

Préparation : Glisser les flacons de peinture dans la housse ou le sac et en poser une bonne quantité de façon assez espacée.

Ne pas mettre plus de trois couleurs différentes pour éviter des mélanges disgracieux. Fermer hermétiquement la housse ou le sac en faisant sortir l'air. Demander aux enfants d'étaler la peinture pour la répartir uniformément.

Manipulation :

L'ardoise peut être placée à plat sur une table ou scotchée sur une fenêtre pour un bel effet visuel. Les enfants pourront dessiner avec leurs doigts en appuyant légèrement ou utiliser différents objets pour laisser des traces (petites voitures, fourchette de dinette, racloir). Pour recommencer son dessin, il suffit de lisser avec une règle plate.

Atelier : Pâte à modeler sans cuisson

Ingrédients

- 1 tasse d'eau tiède
- 1 tasse de farine
- ¼ de tasse de sel fin
- Du colorant alimentaire
- 1 cuillère à huile végétale



Préparation

- Dans un bol, ajouter l'eau et les colorants et mélangez
- Ajoutez le sel et l'huile et mélangez
- Ajoutez la farine et mélangez avec les doigts
- Confectionnez des boules de différentes couleurs

Exercice : Le Yoga de Printemps

La petite plante qui pousse

Équilibre

Un petit exercice qui améliore la notion d'équilibre, ouvre la cage thoracique et donc ventile les poumons. Une invitation à laisser s'exprimer sa joie de vivre !



1 Le front posé au sol, le corps bien ramassé, les bras sur les côtés, tu es une toute petite graine, bien à l'abri sous la terre, qui attend la fin de l'hiver.

2

La graine est bien nourrie, elle sent qu'elle grossit... Le haut de ton corps se soulève petit à petit.



5

Tes bras continuent de monter, tes mains restent relâchées.



6

Puis tes bras s'étirent vers le ciel, tu poses un pied à terre et tu pousses sur ton pied. La tige de la plante est devenue puissante.



3

Grâce à l'eau et à la lumière, la graine est maintenant sortie de terre. Tu es bien installé sur tes genoux, les bras relâchés.

4

Puis tes bras s'écartent sur les côtés, comme deux petites tiges qui commencent à pousser.



7

Elle grandit... Elle grandit tellement, qu'elle devient une plante magnifique !



8

Les pieds bien enfoncés dans le sol, les feuilles étirées vers le ciel. Comme tu es belle !

36



INFORMATIONS ET NUMÉROS PRATIQUES

*Le relais est un service gratuit géré par la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.
Il fonctionne grâce au soutien financier de la CAF, du Conseil départemental du Doubs et des communes partenaires.*

RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL

3, rue du stade
25250 L'ISLE-SUR-LE-DOUBS
06.71.95.64.78
rpe@cc2vv.fr

Adresse postale :

CC2VV - Service RPE
23, avenue Gaston Renaud
25340 PAYS-DE-CLERVAL

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU DOUBS

www.caf.fr - 08 20 25 25 30
3 rue L. Blum - 25200 MONTBÉLIARD
2 rue D. Papin - 25000 BESANÇON

URSSAF - MONTBÉLIARD / BELFORT

12 rue Stoltz
90020 BELFORT CEDEX
08.20.39.59.09
www.belfort.urssaf.fr

URSSAF - BESANÇON

2 rue D. Papin - 25000 BESANÇON
08.20.39.52.21
www.urssaf.fr

CENTRE PAJEMPLOI - LE PUY-EN-VELAY

08.20.00.72.53
www.pajemploi.urssaf.fr

IRCEM (RETRAITE, PRÉVOYANCE, DIF...)

09.80.98.09.90
www.ircem.com

FRANCE TRAVAIL

www.francetravail.fr

MONTBÉLIARD

SERVICE EMPLOYEUR : 08.26.08.08.90
ACCUEIL ALLOCATAIRE : 39 49

BESANÇON

SERVICE EMPLOYEUR : 08.26.08.08.25
ACCUEIL ALLOCATAIRE : 39 49

DREETS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

03.63.01.70.00

PERMANENCES DU RELAIS : Accueil sans rendez-vous ou par téléphone

Mardi :

- 08h00 - 10h00 : Périscolaire de Montenois
- 14h00 - 16h00 : Pôle de proximité de Rougemont

Mercredi :

- 10h00 - 12h00 : Salle de convivialité d'Arcey

Jeudi :

- 14h00 - 16h00 : Siège de Pays-de-Clerval

Vendredi :

- 14h00 - 16h00 : Relais Petite Enfance - L'Isle-sur-le-Doubs